

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RD - Parc d'activités des Landiers à Chambéry - Acquisition d'un ensemble immobilier cadastré section KA n° 192-194-288 appartenant à la société Foncière des Régions

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapolée à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération **n° 077-17 C**

objet **RD - Parc d'activités des Landiers à Chambéry - Acquisition d'un ensemble immobilier cadastré section KA n° 192-194-288 appartenant à la société Foncière des Régions**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, indique que la société Foncière des Régions est propriétaire, au sein du parc d'activités économiques des Landiers à Chambéry, 104 avenue de Villarcher, d'un ensemble de bâtiments et de foncier.

Foncière des Régions propose à Chambéry métropole la cession de ce site qui représente une superficie d'environ 17 300 m², cadastré section KA n° 192-194-288, sur lequel sont implantés environ 450 m² de bureaux et 240 m² d'ateliers répartis dans cinq petits bâtiments.

L'ensemble de ce site est à ce jour fortement impacté par une servitude de passage de la liaison ferroviaire Lyon-Turin mais peut toutefois faire l'objet d'un projet d'aménagement global qui pourrait être mené par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Après négociations avec Foncière des Régions, un accord est intervenu au prix de 750 000 €.

Les frais, droits, taxes et honoraires générés par les actes authentiques seront à la charge de Chambéry métropole.

La présente acquisition est exonérée de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu l'avis de France Domaine,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section KA n° 192-194-288 pour un montant de 750 000 € sur la commune de Chambéry d'une superficie d'environ 17 300 m²,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 077-17 C

Objet de l'acte : RD - Parc d'activités des Landiers à Chambéry - Acquisition d'un ensemble immobilier cadastré section KA n° 192-194-288 appartenant à la société Foncière des Régions

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 3 - Acquisitions immobilières supérieures à 180 000 euros

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : plan;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19086H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19086H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017